

OBJET LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS
(CORRECTIF A LA DELIBERATION N° 10/1-18 DU 27 FEVRIER 2010)



Par Délibération du 27 février 2010, vous m'avez autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres pour la location de véhicules avec chauffeur, le marché en cours prenant fin au 7 juillet 2010.

L'annexe jointe à la Délibération faisait apparaître la décomposition de ce marché en 28 lots.

Or ce marché se décompose en fait en 31 lots, ainsi qu'il ressort de l'annexe jointe au présent rapport, le nombre de 28 résultant d'une erreur matérielle.

Je vous demande en conséquence de prendre en compte cette rectification, qui ne change pas l'économie générale du marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE

OBJET LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS
(CORRECTIF A LA DELIBERATION N° 10/1-18 DU 27 FEVRIER 2010)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Département et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°10/1-18 du 27 février 2010 et son annexe ;

Vu l'erreur matérielle figurant dans l'annexe de la Délibération susvisée du 27 février 2010 (total de 28 lots en lieu de 31) ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission, avec réserve exprimée par l'opposition ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

*10 voix contre
(dont 3 votes par procuration)*

pour

*M. Dominique FOURNÉL, Mme Carmen ALLIÉ,
M. Iqbal INGAR, M. Jean Michel BARDIERE,
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU
et Mme Raziah LOKHAT*

autres élus présents

Approuve le document annexé à la présente Délibération, qui se substitue à l'annexe de la Délibération susvisée du 27 février 2010

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 JUIL. 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE